



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 décembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

Point 92 a) de l'ordre du jour

### **Formation et recherche: Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche**

#### **Rapport de la Deuxième Commission\***

*Rapporteur* : M. Azanaw Tadesse **Abreha** (Éthiopie)

## **I. Introduction**

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 92 a) de l'ordre du jour (voir A/59/490, par. 2). Elle s'est prononcée sur l'alinéa a) à ses 36<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> séances, les 24 novembre et 14 décembre 2004. Ses délibérations sur la question sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/59/SR.36 et 39).

## **II. Examen des projets de résolution A/C.2/59/L.51 et L.65**

2. À la 36<sup>e</sup> séance, le 24 novembre, le représentant du Qatar, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, a présenté un projet de résolution intitulé « Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche » (A/C.2/59/L.51), qui se lisait comme suit :

« *L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 51/188 du 16 décembre 1996, 52/206 du 18 décembre 1997, 53/195 du 15 décembre 1998, 54/229 du 22 décembre 1999, 55/208 du 20 décembre 2000, 56/208 du 21 décembre 2001, 57/268 du 20 décembre 2002 et 58/223 du 23 décembre 2003,

*Ayant examiné* les rapports du Secrétaire général et du Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche,

---

\* Le rapport de la Commission sur ce point de l'ordre du jour paraîtra en trois parties, sous la cote A/59/490 et Add.1 et 2.



*Notant* les progrès continus accomplis par l'Institut dans ses divers programmes et activités, notamment le renforcement de la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et avec des institutions régionales et nationales,

*Exprimant sa gratitude* aux gouvernements et aux organismes privés qui ont apporté des contributions financières et autres à l'Institut ou lui en ont annoncé,

*Notant avec préoccupation* que les contributions au Fonds général sont demeurées faibles, et que le gros des contributions à l'Institut est versé au Fonds "Dons à des fins spéciales", et notant que la participation des pays développés à des programmes de formation, à New York et à Genève, est en hausse,

*Constatant avec préoccupation* que l'Institut ne reçoit aucune subvention au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et qu'il offre gratuitement des programmes de formation aux diplomates et délégués accrédités,

*Réitérant* que les activités de formation devraient se voir accorder un rôle plus visible et plus important à l'appui de la gestion des affaires internationales et dans l'exécution des programmes de développement économique et social des organismes des Nations Unies,

1. *Réaffirme* l'importance d'une approche coordonnée, à l'échelle du système des Nations Unies, à la recherche et à la formation, fondée sur une stratégie efficace et cohérente et une répartition judicieuse des tâches entre les institutions et organes compétents;

2. *Réaffirme également* l'utilité de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, compte tenu de l'importance croissante de la formation dans le système des Nations Unies et des besoins des États dans ce domaine, et l'intérêt des activités de recherche liées à la formation menées par l'Institut dans le cadre de son mandat;

3. *Se félicite* des progrès réalisés dans l'instauration de partenariats entre l'Institut et d'autres institutions et organismes des Nations Unies en ce qui concerne leurs programmes de formation et, à cet égard, souligne qu'il faut développer et élargir encore la portée de ces partenariats, en particulier au niveau des pays;

4. *Note avec satisfaction* les activités menées par le bureau de l'Institut pour l'Asie et le Pacifique à Hiroshima durant sa première année d'existence;

5. *Se félicite* de la mise en place à Douchanbé du bureau extérieur de l'Institut pour la mise en œuvre des projets;

6. *Prie* le Conseil d'administration de l'Institut de continuer de veiller à la répartition géographique équilibrée et équitable et à la transparence dans l'élaboration des programmes et dans l'emploi d'experts, et souligne à cet égard que les cours de l'Institut devraient être axés principalement sur les questions touchant le développement et l'administration des affaires internationales;

7. *Engage de nouveau* tous les gouvernements, en particulier ceux des pays développés, et les institutions privées qui n'ont pas encore apporté de contributions financières ou autres à l'Institut à lui fournir un appui généreux, financier et autre, et demande instamment aux États qui ont cessé de lui verser des contributions volontaires d'envisager de revenir sur leur décision, compte tenu des progrès qui ont été réalisés dans la restructuration et la revitalisation de l'Institut;

8. *Encourage* le Conseil d'administration de l'Institut à poursuivre ses efforts pour remédier à la situation financière critique de l'Institut, en particulier aux fins d'élargir sa base de donateurs et d'augmenter encore les contributions au Fonds général;

9. *Encourage également* le Conseil d'administration à envisager de diversifier davantage les lieux où sont organisées ses manifestations et d'y inclure les villes hôtes des commissions régionales, afin de promouvoir une plus grande participation et de réduire les coûts;

10. *Souligne de nouveau* la nécessité de prendre des mesures pour résoudre promptement les problèmes touchant les loyers, la dette, les frais de location et les coûts d'entretien de l'Institut, compte tenu de sa situation financière, et se félicite que la Cinquième Commission continue d'examiner ces questions;

11. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixantième session de l'application de la présente résolution, notamment en lui donnant des détails sur l'état des contributions à l'Institut et sur sa situation financière. »

3. À la 39<sup>e</sup> séance, le 14 décembre, le Rapporteur de la Commission, Azanaw Tadesse Abreha (Éthiopie), a présenté un projet de résolution intitulé « Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche » (A/C.2/59/L.65), qu'il a soumis à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/59/L.51 (voir A/C.2/59/SR.39). En présentant le projet, le Rapporteur a apporté oralement des modifications au septième alinéa, en remplaçant les mots « ne reçoit » par les mots « sans recevoir ». Il a par ailleurs remplacé les mots « and provides » par les mots « and delivers » dans la version anglaise.

4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/59/L.65, tel que modifié oralement (voir par. 7) (voir A/C.2/59/SR.39).

5. Après l'adoption du texte, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration.

6. Compte tenu de l'adoption du projet de résolution A/C.2/59/L.65, le projet de résolution A/C.2/59/L.51 a été retiré par ses auteurs.

### III. Recommandation de la Deuxième Commission

7. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

#### **Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 51/188 du 16 décembre 1996, 52/206 du 18 décembre 1997, 53/195 du 15 décembre 1998, 54/229 du 22 décembre 1999, 55/208 du 20 décembre 2000, 56/208 du 21 décembre 2001, 57/268 du 20 décembre 2002 et 58/223 du 23 décembre 2003,

*Ayant examiné* les rapports du Secrétaire général<sup>1</sup> et du Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche<sup>2</sup>,

*Prenant acte* des travaux du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche sur le fonctionnement de celui-ci,

*Notant* les progrès continus accomplis par l'Institut dans ses divers programmes et activités, notamment le renforcement de la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et avec des institutions régionales et nationales,

*Exprimant sa gratitude* aux gouvernements et aux organismes privés qui ont apporté des contributions financières et autres à l'Institut ou lui en ont annoncé,

*Notant* que l'essentiel des contributions à l'Institut est versé au Fonds « Dons à des fins spéciales » plutôt qu'au Fonds général, soulignant la nécessité de trouver un juste équilibre, et notant également que la participation des pays développés aux programmes de formation dispensés à New York et à Genève est en hausse,

*Notant également* que l'Institut s'autofinance, sans recevoir aucune subvention du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, et dispense gratuitement des cours de formation à des diplomates et à des représentants accrédités auprès du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi,

*Notant en outre* les divers programmes de formation de l'Institut en cours, notamment ceux qui ont trait au développement durable,

*Rappelant* que les activités de formation devraient se voir accorder un rôle plus visible et plus important à l'appui de la gestion des affaires internationales et dans l'exécution des programmes de développement économique et social des organismes des Nations Unies,

1. *Réaffirme* l'importance d'une approche coordonnée, à l'échelle du système des Nations Unies, de la recherche et de la formation, fondée sur une stratégie efficace et cohérente et une répartition judicieuse des tâches entre les institutions et organes compétents;

---

<sup>1</sup> A/59/230.

<sup>2</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 14 (A/59/14).*

2. *Réaffirme également* l'utilité de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, compte tenu de l'importance croissante de la formation dans le système des Nations Unies et des besoins des États dans ce domaine, et l'intérêt des activités de recherche liées à la formation menées par l'Institut dans le cadre de son mandat;

3. *Se félicite* des progrès réalisés dans l'instauration de partenariats entre l'Institut et d'autres institutions et organismes des Nations Unies en ce qui concerne leurs programmes de formation et, à cet égard, souligne qu'il faut développer et élargir encore la portée de ces partenariats, en particulier au niveau des pays;

4. *Note avec satisfaction* les activités menées par le Bureau régional de l'Institut pour l'Asie et le Pacifique, à Hiroshima (Japon), durant sa première année d'existence;

5. *Se félicite* de la création à Douchanbé du bureau extérieur de l'Institut pour la mise en œuvre des projets;

6. *Prie* le Conseil d'administration de l'Institut de continuer de veiller à la répartition géographique équilibrée et équitable et à la transparence dans l'élaboration des programmes et dans l'emploi d'experts, et souligne à cet égard que les cours de l'Institut devraient être axés principalement sur les questions touchant le développement et l'administration des affaires internationales;

7. *Engage de nouveau* tous les gouvernements, en particulier ceux des pays développés, et les institutions privées qui n'ont pas encore apporté de contributions financières ou autres à l'Institut à lui fournir un appui généreux, financier et autre, et demande instamment aux États qui ont cessé de lui verser des contributions volontaires d'envisager de revenir sur leur décision, compte tenu des progrès qui ont été réalisés dans la restructuration et la revitalisation de l'Institut;

8. *Encourage* le Conseil d'administration à envisager de diversifier davantage les lieux où sont organisées ses manifestations et d'y inclure les villes hôtes des commissions régionales, en vue de promouvoir une plus grande participation et de réduire les coûts;

9. *Prend note avec satisfaction* de la décision ponctuelle d'annuler la dette accumulée par l'Institut, prise à la section XIV de sa résolution 58/272 en date du 23 décembre 2003;

10. *Souligne* la nécessité de continuer à examiner les problèmes touchant les loyers, les frais de location et les coûts d'entretien de l'Institut, compte tenu de sa situation financière, en vue de les résoudre promptement;

11. *Encourage* le Conseil d'administration de l'Institut à poursuivre ses efforts pour remédier à la situation financière critique de l'Institut, en particulier pour élargir sa base de donateurs et augmenter encore les contributions au Fonds général;

12. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixantième session de l'application de la présente résolution, notamment en lui donnant des détails sur l'état des contributions à l'Institut et sur sa situation financière, et décide d'examiner, à cette même session, la question de la fréquence de l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Formation et recherche ».